

# **Notification d'adoption du projet de texte Note relative à la portée et au niveau de détail du projet d'EIE aux fins de renforcement de la Vision environnementale du Limbourg (« Notitie Reikwijdte en Detailniveau planMER », NRD)**

L'exécutif provincial (« Gedeputeerde Staten ») du Limbourg entend renforcer la Vision environnementale du Limbourg. Dans ce contexte, il rédige notamment une étude d'incidences sur l'environnement (EIE). Dans sa Note NRD, l'exécutif provincial évoque les sujets qui sont traités par l'EIE (portée) et définit le degré de précision adopté pour les traiter (niveau de détail). Dans le même temps, il procède dans le cadre de l'EIE à une évaluation dite passive. Il s'agit en l'occurrence d'évaluer si les développements spatiaux visés par l'exécutif pour le Limbourg n'auront pas « d'effets négatifs significatifs » sur les zones Natura2000 dans notre Province et au-delà.

La présente notification concernant l'adoption et la mise en consultation du projet de NRD marque en fait le début de la procédure visant à renforcer la Vision environnementale du Limbourg.

## **Raison d'être du renforcement de la Vision environnementale du Limbourg**

La Vision environnementale du Limbourg (« Omgevingsvisie Limburg ») a été adoptée le 8 octobre 2021 par les États provinciaux (« Provinciale Staten »). La Vision environnementale définit les grandes lignes d'une stratégie à long terme pour le cadre de vie (physique) du Limbourg. La Vision pour l'environnement s'intéresse aussi à des questions sociales et sociétales. Les développements transfrontaliers (Brabant-Septentrional, Gueldre, Allemagne, Belgique) sont également inclus dans la stratégie.

Lors de la préparation de la Vision environnementale, diverses parties (municipalités, citoyens, entreprises et groupes d'intérêt) ont indiqué que celle-ci était trop générale/abstraite en termes de contenu et qu'elle ne fournissait pas suffisamment d'orientation et de pilotage pour s'attaquer aux principaux défis sociaux dans notre province.

Abondant dans ce sens, les États provinciaux ont, parallèlement à l'adoption de la Vision environnementale, chargé l'exécutif provincial de collaborer avec les municipalités pour mieux répondre au souhait « d'orientation et de pilotage » accrus. À cette fin, l'exécutif provincial a réalisé, en collaboration

avec les municipalités du Limbourg et (en partie) l'agence de l'eau du Limbourg (« Waterschap Limburg »), des études de conception (« Ontwerpde Onderzoeken ») par région (nord, centre et sud du Limbourg). Dans ces études de conception, des scénarios de développement possibles ont été élaborés pour chaque région : « *Rassembler tout ce sur quoi nous voulons et devons travailler en tant que société tout en examinant les caractéristiques de la région permet d'opérer des choix pour le développement de cette région.* » Les études de conception ont été présentées aux États provinciaux et aux municipalités concernées. Elles constituent des éléments fondamentaux pour renforcer notre Vision environnementale. Les municipalités peuvent utiliser les études de conception comme élément fondamental pour (la mise à jour de) leur vision environnementale municipale.

Simultanément, l'exécutif provincial a élaboré, à la demande du gouvernement, et toujours en concertation avec les municipalités du Limbourg, une proposition spatiale (« Ruimtelijk Voorstel »). Cette proposition spatiale aborde les principales problématiques de choix, les points de friction et les dilemmes liés au développement spatial de notre province : « *Si vous faites tel choix, cela aura telles conséquences* », « *Si nous opérons tel choix, tels objectifs nationaux risquent d'être compromis.* » Les problématiques de choix, les points de friction et les dilemmes de la proposition spatiale constituent également des éléments fondamentaux pour renforcer la vision environnementale.

### **Note relative à la portée et au niveau de détail**

La première étape de la procédure d'EIE est l'élaboration de la Note relative à la portée et au niveau de détail (NRD). Cette NRD a été adoptée sous forme de projet de NRD par l'exécutif provincial le 6 juillet 2024. Le projet de NRD décrit dans les grandes lignes ce qui sera étudié dans le cadre du projet d'EIE (portée) et définit la méthode et le degré de précision adopté pour ce faire (niveau de détail). Le chapitre 2 du projet de NRD expose la raison d'être du renforcement de la Vision environnementale actuelle et décrit le résultat final visé pour la Vision environnementale ainsi renforcée, de même que les choix opérés à cet égard par la Province.

La NRD constitue donc la base du nouveau projet d'EIE. Les conclusions du projet d'EIE seront prises en compte par l'exécutif provincial lors de la prise de décision relative au renforcement de la Vision environnementale du Limbourg.

Conformément à l'article 16.4 de la Loi sur la planification environnementale (« Omgevingswet »), les conseillers juridiques et les administrations compétentes sont consultés par la Province du Limbourg au sujet de la

portée et du niveau de détail du projet d'EIE. Par ailleurs, la Commission d'évaluation des incidences sur l'environnement est invitée à donner son avis quant au projet de NRD.

### **Où et quand pouvez-vous consulter le projet de NRD ?**

Une copie écrite du projet de NRD sera disponible pour consultation publique du mardi 20 août 2024 au lundi 16 septembre 2024 (quatre semaines) :

- dans les mairies des municipalités du Limbourg selon les modalités et les heures d'ouverture qui y sont d'usage ;

- au siège de la Province (« Gouvernement »), Limburglaan 10, à Maastricht, en semaine de 7 h 30 à 18 h 30.

Le projet de NRD peut être consulté sous forme numérique via « Voir les documents » (voir la colonne de gauche de cette notification).

De plus amples informations sur la Vision environnementale du Limbourg et son renforcement sont disponibles sur le site [www.limburg.nl/omgevingsvisie](http://www.limburg.nl/omgevingsvisie).

### **Comment pouvez-vous donner votre avis ?**

Vous pouvez commenter le projet de NRD entre le **20 août 2024 et le 16 septembre 2024**. Vous pouvez exprimer votre avis de la manière suivante :

- Par courrier : vous pouvez adresser vos commentaires à Gedeputeerde Staten van Limburg, à l'attention de Cluster Ruimte, Boîte postale 5700, NL-6202 MA, MAASTRICHT, avec la mention « Commentaires projet NRD Renforcement Vision environnementale Limbourg » ('Reactie concept-NRD Aanscherping Omgevingsvisie Limburg). Indiquez votre nom, votre adresse et vos coordonnées.
- Oralement : vous pouvez soumettre vos commentaires par téléphone les jours ouvrables pendant les heures de bureau en composant le +31 6 29 54 36 08 (M. Thijs Arts). Vous pouvez utiliser ce numéro de téléphone pour prendre rendez-vous afin de donner votre avis.
- Numériquement : via [postbus@prvlimburg.nl](mailto:postbus@prvlimburg.nl) à l'att. de Cluster Ruimte et avec la mention « Commentaires projet NRD Renforcement Vision environnementale Limbourg » (Reactie concept-NRD Aanscherping

Omgevingsvisie Limburg). Vous devez signer vos commentaires (que vous transmettez en pièce jointe à votre courriel) et indiquer votre adresse.

## **Suivi du processus NRD/EIE**

Les commentaires reçus seront incorporés dans une note de commentaire contenant la position de l'exécutif provincial. L'exécutif provincial tiendra compte des commentaires et des avis reçus pour prendre d'autres décisions concernant l'adoption de la version finale de la NRD. Toutes les personnes ayant répondu seront informées séparément de la décision de l'exécutif provincial. Cela devrait se produire au cours du quatrième trimestre de 2024. Le projet d'EIE sera élaboré sur la base de la NRD au cours de la période allant de novembre 2024 à février 2025.

## **Plus d'informations**

Pour toute question concernant le contenu de cette notification, veuillez contacter M. Thijs Arts au numéro de téléphone suivant : +31 6 29 54 36 08 ou par courriel à [mgpi.arts@prvlimburg.nl](mailto:mgpi.arts@prvlimburg.nl).

## **Besoin d'aide numérique ?**

La Province du Limbourg estime que tout le monde doit pouvoir participer. Mais certains sont plus habiles que d'autres avec un ordinateur. C'est pourquoi il existe des points d'information numérique des pouvoirs publics. Ces points d'information sont disponibles dans les bibliothèques. Vous pouvez facilement vous y rendre pour poser vos questions concernant les sites web des pouvoirs publics. Par exemple, pour consulter sur un ordinateur les documents associés à ce projet. Renseignez-vous auprès de votre bibliothèque locale.

## **Pourquoi la Province du Limbourg publie-t-elle cette notification ?**

Les décisions de la Province du Limbourg en matière de politique et de réglementation ou de permis, par exemple, peuvent avoir une incidence sur votre cadre de vie. En publiant cette notification, nous vous informons des décisions que nous avons prises ou que nous prévoyons de prendre.

